



Procès-verbal du Conseil général du 8 décembre 2020

ORDRE DU JOUR

- 1 Partie statutaire
- 2 Préavis municipal n°6-2020 : Budget 2021
- 3 Préavis municipal n°7-2020 : Service des routes - dépassement du Budget 2020
- 4 Rapport du délégué du Conseil général à l'APEC
- 5 Rapport du délégué du Conseil général à l'AISE
- 6 Rapport du délégué du Conseil général la Région de Nyon
- 7 Communication de la Municipalité
- 8 Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente excuse Valérie Issumo, qui est en voyage au Congo, pour ce Conseil.

En ces temps particuliers, St-Nicolas a tout de même pu déposer un petit présent dans les chaussures des enfants. Merci au petit lutin du village qui a donné le nom des enfants.

1. PARTIE STATUTAIRE

Présences : la feuille de contrôle des présences annonce 25 membres présents et 18 excusés.

Procès-verbal : avec deux abstentions, le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté.

Assermentation : M. Beyar Mofthakari demande à être assermenté. La Présidente donne lecture de la formule de serment. Celui-ci solennise la promesse et prend part à l'assemblée.

2. Préavis municipal n°6-2020 : Budget 2021

M. Stéphane Jaquiéry nous lit le rapport de la commission de gestion.

„En préambule, nous souhaitons faire les remarques suivantes :

Nous avons constaté quelques petites erreurs dans le préavis que vous avez tous reçu.

- En introduction la baisse de revenu est bien de 230'000.— chf et non 23'000.—, il manque un zéro.
- Au chapitre 7 sécurité sociale, les années dans le tableau sont fausses tout comme la numérotation des paragraphes."



Le présent rapport reprend l'ordre du préavis pour les sujets sur lesquels nous avons des doutes ou des questions.

Nous prenons tout d'abord note de l'excédent de charges annoncé qui représente plus de 10% des revenus. C'est beaucoup ! Suivant où, nous serions mis sous tutelle.

2) FINANCES

a) Retour péréquatif

Le montant indiqué au budget semble très pessimiste, nous ne sommes donc pas à l'abri d'une bonne nouvelle.

- Impôts :

La baisse des impôts de presque 100'000.- que l'administration cantonale nous a annoncé se base sur les acomptes. Nous espérons fortement qu'une baisse liée à la crise sanitaire a été intégrée afin d'éviter de mauvaises surprises.

3) DOMAINES ET BATIMENTS

a) Forêt :

Il y a actuellement énormément de bois sur le marché. Le prix de vente a baissé. Selon nos autorités nous subissons un manque de demande de construction de bois. De plus, la COMCO a semble-t-il interdit de faire protéger le bois suisse, ceci malgré la demande des associations faîtières du bois. On a donc du bois en provenance de pays européens en grande quantité sur le marché suisse.

Nous avons noté cependant qu'il n'y avait pas de montant indiqué pour le revenu de la forêt. Le produit de la vente de bois ne figure pas au budget 2021. On peut donc aisément s'imaginer que cette ligne du budget devrait être meilleure que prévu car il est fort probable que quelques billes de bois devraient tout de même se vendre en 2021.

b) Grande salle :

Concernant l'entretien de la grande salle en vue de son centenaire, nous prenons acte du montant de 20'000.- chf prévu au budget, malgré le fait que celui-ci nous paraisse sous-estimé. Affaire à suivre lors des comptes 2021 en 2022.

c) Entretien du stand :

La commission de gestion a tout d'abord émis des doutes sur la nécessité d'investir 18'000.- chf pour ce bâtiment. Après explications reçues de la Municipalité, nous avons bien compris qu'il s'agit d'une obligation légale de mettre aux normes notre réservoir (de 180m³) situé sous le stand. Il faut séparer complètement la zone eaux de la zone publique, ceci pour des questions d'hygiène et de sécurité. Il est étonnant de constater que ceci n'ait pas encore été fait sachant que le stand est régulièrement utilisé par la Jeunesse.

d) Revenus des bâtiments communaux, loyers :

Les diminutions de revenus proviennent par exemple en partie des loyers des Arts d'ici, de l'Auberge, qui ont été à la baisse. Ceci dû aux difficultés financières des locataires, ou difficultés dues au COVID pour l'Auberge. Nous notons donc que la Municipalité a su faire preuve de bienveillance envers ses locataires en difficultés et qu'au vu des incertitudes encore à venir, il est sage de ne pas compter sur des revenus locatifs trop élevés.



4) TRAVAUX

a) Ordures ménagères :

Le nombre d'heures passées à l'entretien est bien compris dans la masse salariale des employés communaux. C'est une répartition des heures différentes car l'entretien de la déchèterie nécessite plus de temps que prévu. Ces heures, soit le 9'000.—, sont prises sur d'autres postes, peut-être au détriment de ceux-ci.

Pour conclure, la Commission de gestion, au vu des revenus des recettes fiscales et divers de la Commune, est toujours quelque peu déçue. En effet, les revenus ne permettent pas de faire de véritables nouveaux investissements pour la population, nous en sommes réduits à de l'entretien d'infrastructures, il y a au final peu de perspectives d'avenir qui pourraient faire rêver.

Après examen, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous propose d'accepter le préavis municipal n°6/2020 Budget 2021 tel que présenté. "

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Luc Mouthon remercie la commission de gestion pour son travail. Il s'excuse au nom de la Municipalité pour les coquilles laissées dans ce préavis. Concernant la forêt, cette nouveauté du bail (depuis deux ans) laisse un flou car les revenus de la forêt sont connus seulement à la clôture : il n'est donc pas possible de les mettre au budget. Ce compte de régulation, qui est indépendant des revenus de la forêt, est géré par l'AGFORS mais à l'entière disposition de la Commune. Il est donc possible de prendre de l'argent si besoin et d'en laisser lorsque l'on en a pas besoin. La commission a raison : à ce jour, nous ne pouvons pas investir mais il y a bon espoir que dans un avenir proche la Municipalité du moment pourra investir dans l'Auberge.

M. Stéphane Gabriel apprécie que la Municipalité a été plutôt pessimiste sur le montant des recettes fiscales. En effet, avec le changement de législature, il n'aurait pas été prudent de laisser un budget trop optimiste.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

VOTE:

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide d'adopter le budget 2021 tel que présenté.

3. PRÉAVIS MUNICIPAL N°7-2020 : SERVICE DES ROUTES - DÉPASSEMENT DU BUDGET 2020

M. Stéphane Jaquiéry nous lit le rapport de la commission de gestion.

„ Pourquoi ce préavis de dernière minute ?

Il vient suite aux questions de la commission de gestion lors de sa séance du 24 novembre concernant le préavis 6/2020 sur le Budget 2021. Lors de cette séance, la Municipalité nous a parlé de dépassements de coûts importants sur certains travaux. Ce qui nous a pour le moins surpris.



Pour mémoire, la Municipalité ne peut consentir, sans en aviser le Conseil général, des dépenses supplémentaires par objet de plus de 20'000.- chf.

De ce fait, la Municipalité n'a pas eu d'autre choix que d'annoncer les 3 dépassements mentionnés dans le présent préavis.

Nous comprenons bien que lors de travaux d'infrastructures routières et de canalisations, nous ne sommes pas à l'abri de mauvaises surprises. Le manque d'information sur les canalisations anciennes enfouies dans les sols, leurs positions et profondeurs exactes sont encore trop souvent sources d'incertitudes et font malheureusement l'objet de plus-values de la part des entreprises.

Cependant, nous estimons tout de même navrant que les ingénieurs ou géomètres spécialistes mandatés par la Municipalité pour le suivi de ces travaux ne soient pas plus responsabilisés sur la tenue des budgets et que ce soit systématiquement aux contribuables de mettre la main au portemonnaie.

Nous demandons aux autorités d'être beaucoup plus strictes avec les mandataires et entreprises.

Nous avons noté, que depuis une dizaine d'années, toutes les canalisations modifiées sur la Commune ont fait l'objet d'un repérage précis, avec des outils modernes, ceci avant rebouchage des fouilles.

Nous demandons donc qu'un archivage minutieux des réseaux de canalisations connus, sous format électronique, soit effectué au greffe, ceci afin de limiter ce type de problèmes à l'avenir.

Après examen, malgré le fait que nous nous soyons retrouvés devant le fait accompli concernant ces dépassements, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous propose donc d'accepter le préavis municipal n°7/2020 Entretien des routes-dépassement du Budget 2020 tel que présenté "

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Luc Mouthon, grâce à la commission, a pu faire passer ce préavis pour augmenter la ligne budgétaire. Ceci a permis de présenter ce préavis ce soir sans qu'il passe en ligne direct. En mai, la Municipalité savait déjà que le budget serait dépassé mais sans montant défini. Ce n'est pas possible d'ouvrir des routes sans trouver de surprises, certaines conduites datent de 50 ans. Après les fouilles, des relevés ont été établis pour avoir un plan précis des différentes canalisations et autre.

M. Florian Meier remercie le travail de la commission très prospectif par rapport à l'avenir. Pourquoi un tel dépassement pour les travaux sur le chemin de la Scie ? Qu'est-ce qui peut l'expliquer ? De grandes canalisations ?

M. Luc Mouthon répond qu'ils ont été surpris par la configuration du terrain. Pour une largeur de route de 4 mètres, il est difficilement envisageable que les coûts soient aussi élevés. Beaucoup de surprises ont été également faites au chemin de la Creuse. Dans le premier cas, les coûts ont doublé par rapport au budget et pour le deuxième cas, les coûts ont quasi quadruplé.



Plus personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

VOTE:

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide d'autoriser la Municipalité à prélever Frs 70'000.— sur le fonds « provisions pour travaux futurs » 9282.1 pour financer le dépassement budgétaire du compte 43.314.

4. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL À L'APEC

M. Stéphane Gabriel nous lit son rapport :

„ Mesdames et Messieurs les conseillers, pour rappel, voici les tâches incombant à l'APEC :

- La gestion des canalisations intercommunales récoltant les EU jusqu'à la STEP
- La gestion de la STEP
- La facturation des prestations aux 21 communes membres.
- La création de la nouvelle STEP

Le Covid s'est invité dans le déroulement des séances.

La séance du 18 juin a été repoussée au 9 juillet.

Lors de cette séance, aucun représentant de la commune de St-Cergue n'était présent. La séance a été levée.

Une nouvelle séance est convoquée immédiatement par le Président, avec le même ordre du jour, avec l'aval de l'Assemblée (une abstention). Le quorum étant atteint, le conseil intercommunal peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2019 est accepté sans modification.

Préavis no 25 relatif aux comptes de l'exercice 2019

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité d'adopter les comptes de l'exercice 2019

Rapport de gestion 2019 : félicitation au Comité de Direction pour son rapport de gestion 2019 retraçant les grands événements de l'année écoulée accompagné d'indicateurs pertinents sur le fonctionnement de la station.

Préavis no 26 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer divers travaux d'entretien et de rénovation des installations de la station d'épuration

Des révisions et rénovations indispensables à la bonne marche de la station : système de supervision et changement des automates pour la biologie et le pré-épaississement des boues, suppression du tableau synoptique, rénovation du strainpress (filtration et extraction des cheveux, fibres et autres menus déchets) avant pré-épaississement, de l'installation de séchage des boues et de sa gestion informatique y compris du laveur de



gaz et du brûleur de gaz (OTR), remplacement des vannes d'entrées de la STEP, et amélioration et sécurisation à l'accès du stockeur.

De part la constante évolution de la quantité des boues à traiter et de l'évolution régulière de la population, ainsi que du fort décalage concernant les dates de réalisation et de la mise en service de la nouvelle station, prévue initialement en automne 2023, nous pouvons vous confirmer que les actions prévues dans ce préavis numéro 26, sont indispensables afin de garantir un traitement de nos eaux usées dans la durée et de pallier à une grave avarie à laquelle nous ne pourrions pas remédier, faute de disponibilité de certaines pièces sur le marché ou de par leur manque de compatibilité. Ce préavis est accepté à l'unanimité.

Réélection du président M. Jean-Paul Besson, du vice-président M Thierry Genoud du conseil intercommunal ainsi que des scrutateurs et scrutateurs suppléants. Tous sont réélus par acclamations.

M. Yves Reymond, président du comité de direction apporte les communications suivantes :

Malgré la crise COVID que nous traversons actuellement, je tiens à remercier sincèrement nos collaborateurs et mes collègues du comité de direction pour la gestion de nos installations en ces temps difficiles pour un service optimal de nos installations.

En même temps je félicite les communes partenaires pour les travaux entrepris ces derniers mois pour la mise en séparatif de leurs eaux claires et usées. Je demande aux autres communes de faire un grand effort pour avancer dans leurs travaux de séparation car nous arrivons à la saturation de nos installations et auront des difficultés à atteindre la majorité des objectifs fixés par la loi.

Séance du 26 novembre

Préavis no 27 relatif au budget de l'exercice 2021 :

Le budget 2021 s'élève à 3'430'980.- par rapport à 3'253'220.- pour 2020. Il n'apporte pas de commentaire et est accepté.

Projet de régionalisation de l'épuration

L'élaboration du futur plan d'affectation pour la réalisation de notre nouvelle installation suit son cours. Certaines études préliminaires sont terminées, des sondages hydrogéologiques et mécaniques ont été effectués ces derniers jours afin de nous renseigner sur la qualité du terrain en accord avec le propriétaire foncier.

Nous devons lancer prochainement le mandat d'études parallèles pour terminer le dossier pour le dépôt de l'étude préalable auprès des services du canton.

Les futures communes partenaires ont en partie accepté le préavis sur les conditions d'adhésion et du contrat de droit administratif malgré les difficultés dues aux annulations ou report des conseils communaux et généraux. Nous souhaitons avoir l'adhésion de tous pour cet automne 2021 au plus tard.

Un site internet a été élaboré sous l'adresse : apecplus.ch. Il devra encore être amélioré afin de répondre et renseigner au mieux nos concitoyens.

Séance du conseil communal de Nyon du 9 novembre 2020. Lors de sa séance, le conseil communal de Nyon a accepté la participation d'investissement de CHF 6'911'100.- pour



la phase étude mais en le liant à l'acceptation du Plan Allotissement du Lavasson. En d'autres termes, la step régionale unique a déjà « les 2 pieds dans la tombe ». Le comité de direction de l'APEC a pris acte et annoncé son intention d'abandonner le projet APEC Plus. Début 2021, le conseil intercommunal de l'APEC devra voter sur ce sujet.

En espérant avoir réussi à vous informer des défis qui attendent notre association et vous permettre de mieux comprendre le traitement des eaux usées.

Votre délégué-rapporteur “

Il précise que début 2021, l'assemblée de l'APEC doit voter sur le choix à développer. Soit, nous restons les communes membres actuellement et nous prévoyons une step de taille raisonnable : pour environ 60'000 habitants contre 40 actuellement. Soit, nous attendons la décision de Nyon pour prévoir une step pour 120'000 habitants (comprenant les communes alentours). Ce dernier projet semble moins probable car cela retarderait encore davantage les travaux.

5. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL À L'AISE

M. Stéphane Gabriel nous lit son rapport :

„ Mesdames et Messieurs les conseillers,

Comme pour l'année 2019, le point marquant en 2020 reste que l'AISE est dans une situation délicate. Les nouveaux statuts, bien qu'acceptés par le Conseil Intercommunal en septembre 2018 et par sept Conseils communaux et généraux, ne peuvent pas être entérinés, ayant été refusés par trois Communes. Pour rappel, le CoDir a transmis ce dossier aux services juridiques du Canton afin de demander une analyse et connaître leur position sur notre Association et les possibilités qui s'offrent à nous afin d'être en adéquation avec la LEO. Le CoDir a informé le Conseil Intercommunal de l'évolution de la situation :

Depuis le début 2020, deux séances avec la Préfecture de Lausanne ont été organisées afin de trouver une issue à la révision des statuts de l'Association qui ne fait toujours pas l'unanimité au sein des 10 Communes membres. La Préfecture de Lausanne a envoyé au CoDir une nouvelle mouture des statuts avec un règlement des loyers pour les bâtiments. Un délai au 22 septembre 2020 a été fixé pour finaliser et retourner les documents. Le CoDir a fait le travail et attend à présent le retour de Madame le Préfet de Lausanne qui décidera de la suite à donner à cette procédure complexe. La commission des statuts devra étudier cette dernière version et le Conseil Intercommunal votera une nouvelle fois les nouveaux statuts.

La Commission ad hoc nommée lors du dernier Conseil Intercommunal en 2018, ne peut donc toujours pas travailler sur la proposition du nouveau règlement des loyers. Cela devait être l'objet du préavis n°1/2019 et reste en suspend tant que le nouveau règlement n'est pas adopté.



Tout ceci démontre bien qu'il est urgent que les nouveaux statuts soient votés dans les communes et permettent ainsi de clarifier le fonctionnement de notre association.

Le rapport sur les besoins en locaux rédigé par l'établissement de l'Esplanade décrit un nombre croissant d'élèves du cycle secondaire et primaire. Ce thème est toujours d'actualité du fait du manque de locaux à court terme. Je cite Mme Corinne Gobet-Mahler, directrice de l'Esplanade :

Pour conclure, la seule certitude que nous avons aujourd'hui est qu'il y a un manque de salles de classe évident, tant pour le secteur primaire que pour le secteur secondaire. Le conseil de direction, dans un souci de vision à long terme, pense que le meilleur projet pour les années à venir serait la construction :

1. d'un bâtiment primaire 1-4P à Begnins, avec 8 salles de classe, une salle des maîtres et une salle multifonctions. Ce bâtiment permettrait au secteur secondaire d'avoir toutes les classes dont il a besoin dans l'Esplanade et dans l'extension de l'Esplanade.
2. d'un bâtiment primaire à Coinsins avec 3 salles de classe.

Au vu de tout ce qui précède, il ressort que deux constructions sont indispensables pour répondre aux besoins de l'école.

Ces constructions permettraient à l'école de voir venir l'avenir sereinement pour les 15 voire même 20 prochaines années.

Lors de la séance du Conseil Intercommunal du 13 mai 2020, la nomination du bureau du Conseil Intercommunal a été tenue selon les statuts.

Monsieur Antoine Nicolas accepte de continuer son mandat de Président. Il est élu à l'unanimité. J'accepte également de poursuivre mon mandat de Vice-Président et suis élu à l'unanimité. De même les 2 scrutateurs, Mme Karine Pasche et M. Nicolas Beck ainsi que les 2 scrutateurs suppléants, Mme Valérie Alaix Lassueur et Mme Sylvie Müller, acceptent de poursuivre leurs mandats. Ils sont élus à l'unanimité.

Crise sanitaire – COVID-19

Le 13 mars dernier, fermeture de toutes les écoles jusqu'au 11 mai. Une permanence d'urgence a été mise en place par le corps enseignant. Début mai, les Communes recevaient une liste des mesures sanitaires devant être mises en place, afin d'assurer une reprise partielle de l'enseignement dans nos différents sites scolaires. Désinfection à répétition des surfaces et du mobilier dans nos écoles, port du masque, distance supplémentaire pour l'accueil de midi, entre autres. Ce fut une course contre la montre, avec comme défi de trouver dans les délais l'introuvable, à savoir des solutions désinfectantes, des sprays, des masques et du personnel supplémentaire. L'amicale des pompiers de Duillier a dû monter à la hâte ses deux cantines sur le site de Begnins afin d'agrandir le restaurant scolaire et l'espace pique-nique des élèves du secondaire.

Grâce à l'effort commun de tous les intervenants, les élèves ont pu reprendre le chemin de l'école. Madame Vanat-Gachet remercie toutes les personnes qui lui ont apporté de l'aide pour organiser cette reprise inédite. En particulier les membres du CoDir, la fidèle secrétaire de l'Association, le boursier et ses collaborateurs, tous les concierges ainsi que le personnel des restaurants scolaires.



L'AISE a effectué toutes les démarches afin d'obtenir des RHT pour tous les intervenants qui n'ont pas pu travailler durant la fermeture des écoles mais nous n'avons obtenu aucun dédommagement financier.

L'AISE remercie les communes pour tout le travail effectué sur les sites scolaire en ces temps difficiles.

COVID-19 / Camps et sorties scolaires

D'autres mesures ayant des conséquences financières sur notre Association ont été l'annulation de tous les voyages d'études, courses d'école et autres camps. Un travail fastidieux est toujours en cours afin de trouver des arrangements avec les différents partenaires, pour les sommes engagées d'avance.

Résumé de l'année 2020

L'année 2020 a été globalement une année de continuité. Il s'agit de :

- Préavis 1/2020 - Demande d'un crédit extrabudgétaire d'un montant de CHF 102'083.- pour la pose d'éléments modulaires sur le site scolaire de Begnins pour la rentrée 2020-2021 accepté à l'unanimité. Ceux-ci ont été installés durant l'été.
- Préavis 2/2020 Demande d'achat de mobilier scolaire pour trois nouvelles classes en modulaire à Begnins de la rentrée 2020-2021 accepté à la majorité moins une abstention.
- Préavis 3/2020 – Demande d'achat d'armoires à casiers et renouvellement de mobilier usagé. Accepté à l'unanimité.
- Préavis 4/2020 - Compte 2020 Le préavis est accepté à l'unanimité.
- Préavis 5/2020 - Préavis du Comité de Direction de l'Aise sur la gestion de l'année 2019 est accepté à l'unanimité.
- Préavis 6/2020 - Budget 2021. Pas de remarque particulière. Il représente une charge nette pour les communes de 4'970'440.- alors que pour le budget 2020 cette charge s'élevait à 5'773'323.-. Le préavis est accepté à l'unanimité.

Voilà, j'espère que ces informations vous permettront de suivre l'évolution de l'AISE.

Votre délégué-rapporteur “

Mme la Présidente demande une précision. Les statuts de l'AISE votés en 2018 au Conseil sont-ils toujours d'actualité ?

M. Stéphane Gabriel répond que oui. Toutefois, comme ils vont être révisés, nous allons devoir les réétudier et les revoter.



6. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL LA RÉGION DE NYON

M. Guy Humbert nous lit son rapport :

Il a également ajouté à son rapport les derniers éléments importants de la séance de décembre 2019, qui s'est déroulée après le Conseil général du 10 décembre 2019.

„ Le Conseil Intercommunal a siégé seulement à 2 reprises en cette année marquée par la pandémie du COVID et la 3^{ème} aura lieu demain mercredi 9 décembre à Nyon. Dans ce rapport figurent également les points traités lors de la dernière séance de 2019 qui a eu lieu après notre dernier Conseil 2019.

Lors de cette année au Conseil Intercommunal de la Région Nyon, nous avons traité les points suivants :

Fond TP (Transport Public), montant des préavis votés CHF 572'726.38

Alimenté par notre commune à hauteur de 155.- par habitants soit 61'845.- sur 8 ans. Montant déjà totalement payé par notre commune.

- Préavis 53-2020-TP « Cofinancement de CHF 35'000.- à l'étude de réaménagement de la RC 19 sur le tronçon Fléchères-Moulin Veillet » **adopté par 116 oui pour 2 non**

Création d'une voie réservée au bus sur la « Route Blanche » entre le carrefour giratoire Moulin Veillet (giratoire en dessus de Signy-Centre permettant d'aller au moulin de Chiblins) et le giratoire de Signy-Centre.

DISREN (Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise) montant des préavis votés CHF 1'571'045

Alimenté par notre commune à hauteur de maximum 1 point d'impôt soit 14'892.- pour Marchissy en 2020

Cette année il n'y a pas eu de projets DISREN soumis au Conseil Intercommunal pour cause de reconduction du dispositif et son approbation par les communes membres. Marchissy a accepté sa reconduction à l'unanimité lors du conseil général du 23 juin dernier

Autres préavis

- Préavis 50-2019 « Soutien de CHF 200'000.- à Visions du Réel pour la période 2020-2023 » financé à hauteur de CHF 80'000.- par le compte Culture et conventions et à hauteur de CHF 120'000.- par le compte FRET (Fond Régional d'Équipement Touristique)
adopté par 114 oui, 0 non, 7 abstentions
- Préavis 55-2020 « Démarche participative : Inventer la Givrine de demain » CHF 48'000.- financés à hauteur de CHF 20'000.- par le budget de la Région Tourisme et nature et à hauteur de CHF 28'000.- par le fond régional d'équipement touristique
adopté par 107 oui, 5 non, 6 abstentions
- Préavis 54-2020 « Octroi d'un prêt de CHF 850'000.- à la Sofren (Société foncière de la région nyonnaise SA) pour l'achat du bâtiment de la Grand-Rue 24 à Nyon »
adopté par 90 oui, 9 non, 12 abstentions



- Préavis 56-2020 « Demande de crédit de CHF 80'000.- pour l'étude régionale des parkings d'échange du district de Nyon »
adopté par 86 oui, 19 non, 6 abstentions
- Préavis 57-2020 « Demande de crédit de CHF 100'000.- pour la démarche Transition écologique 2020-2022 du Grand Genève »
adopté par 89 oui, 19 non, 3 abstentions
- Préavis 59-2020 « Demande de crédit de CHF 200'000.- pour l'établissement du système de gestion des zones d'activités (SGZA) du district de Nyon »
adopté par 80 oui, 23 non, 8 abstentions

Divers interventions ont eu lieu au cours de ces 3 séances :

Interpellations :

- « Eclairage public : des possibilités de régulation nocturne ? » qui questionnait sur le fait d'éclairer des routes hors localité
- « Nouvelle jonction autoroutière de Rolle : les cyclistes envoyés au casse-pipe ? » soulignant l'absence de concept pour protéger les cyclistes dans le trafic aux alentours de la jonction autoroutière de Rolle.
- « Qu'est devenu le projet de patinoire régionale ? »

Postulat

- « Pour une démocratie accrue dans l'utilisation des taxes de séjour reversées par nos communes » Le postulat demande à ce que des membres du Conseil intercommunal soient intégrés à la commission Tourisme gérante de ces fonds
Postulat soutenu par 105 oui, 11 non et 2 abstentions

Les comptes 2019 ont été acceptés par **100 oui, 3 non et 8 abstentions**. Ces derniers présentent un excédent de charges de CHF 310'813.90. Cet écart est principalement dû à des manques de recettes.

A noter :

- Cette année la région a élargi son réseau de vélos en libre-service qui passe ainsi de 13 à 27 stations réparties le long du lac entre Mies et Rolle. Le réseau compte à ce jour 200 vélos dont 50% électriques. Je vous invite à aller sur Publibike pour plus d'informations.

Bilan personnel

La Région de Nyon doit faire attention à la manière dont elle utilise ses recettes, c'est pourquoi cela me laisse songeur lorsque que je vois le nombre de bureaux et consultants externes qui sont engagés pour de nombreuses questions. Je pense que la région doit se concentrer sur des projets qui vont améliorer les conditions de vie locale telles que la mobilité, la vie sportive et culturelle. "

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Christophe Bovy demande quelles ont été les discussions pour le financement de l'achat d'une maison à Nyon ? Dans quel but ? Quand on voit les comptes peu réjouissants, il reste dubitatif.



M. Guy Humbert répond que ce préavis a été voté rétroactivement. Cette maison est le siège de l'association.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

TRAVAUX LIAISON ESP MARCHISSY-LONGIROD

M. Jean-Claude Bays nous présente ce chantier. Les travaux ont débuté en avril et la liaison a été mise en service le 18 septembre. En creusant, nous avons trouvé des canalisations qui n'existent pas sur les plans et d'autres qui existent sur les plans mais n'existent pas à l'endroit dit. Les fouilles n'ont pas été des plus faciles pour l'entreprise de génie civil dû à la configuration du terrain. Les tuyaux ont dû être installés avec les canalisations existantes, en serpentant entre elles. Cela n'a pas été des plus facile pour le sanitaire également.

Il reste à faire une convention intercommunale entre les communes de Gimel, St-George, Longirod et Marchissy. Ceci pour respecter le plan directeur général sur l'approvisionnement en eau. Une assemblée aura lieu début 2021.

Au niveau des finances, toutes les factures ne sont pas arrivées et la demande de subventions à l'ECA n'a pas été encore faite.

CHANTIER CH. DU BATTOIR / LAITERIE

M. Luc Mouthon explique que ce chantier a eu ses surprises comme tous les chantiers. On a fait cette « cuvette » au centre de la rue. Différentes possibilités ont été étudiées. Celle-ci était la meilleure bien qu'elle n'était pas la moins onéreuse. Un marquage de trottoir ligne jaune va être fait. Le parking vers le giratoire des bus a été goudronné car les machines étaient stationnées à cet endroit et cela ne représentait qu'une petite surface. De plus, le déneigement déplaçait tous les cailloux dans le champs. Nous avons également changé les canalisations qui devaient l'être.

8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Guy Humbert remarque que souvent des voitures avec des citoyens n'appartenant pas à la commune mettent leurs déchets dans notre déchèterie. Serait-il possible de mettre une barrière avec notre carte des poubelles ?

Jean-Jacques Nicolet répond que nous allons nous orienter sur la vidéo surveillance car il est difficile de choisir un endroit pour mettre une barrière sans créer de fil d'attente et sans entraver la possibilité de tourner.



Valentina Moffhakari n'a pas compris qui se représente ou non pour les élections.

Mme La Présidente demande donc aux municipaux de faire part de leur intention.

Jean-Emile Humbert se représente volontiers. Ainsi que Jean-Jacques Nicolet et Jean-Claude Bays.

Luc Mouthon n'a pas encore d'avis arrêté. Idem pour Valérie Issumo.

M. Pierre-Yves Jaquet revient sur la possibilité de mettre la route des Montagnes à 30 km/h, notamment pour les camions forestiers avec leurs charges très lourdes.

M. Luc Mouthon répond qu'il se fie à la DGMR et qu'il n'est pas possible de valider cette route à 30 km/h. Il faudrait mettre des chicanes. Cela engage des frais : essai sur plusieurs mois, mise à l'enquête, difficultés lors du déneigement. De plus, le dernier radar avait décompté très peu de dépassement de la vitesse. Il est toutefois possible de reprendre cette étude.

M. Guy Humbert demande qu'un radar avec smiley soit installé avant l'arrêt du bus depuis Longirod.

M. Luc Mouthon répond que c'est en discussion

Mme La Présidente rappelle quelques dates :

La date limite de dépôt des listes pour les élections est le 18 janvier à midi.
Une assemblée de commune n'est pas possible au vu de la situation sanitaire.

Le 25 mars à 19h aura lieu l'assemblée d'assermentation pour la nouvelle législature.

La date du prochain Conseil agendé est le 22 juin 2021.

Mme La Présidente souhaite de belles fêtes de fin d'année à l'assemblée.

La séance est levée à 21h45.

La Présidente



La secrétaire